



Compte Rendu du CT du CROUS d'Amiens Du 09 novembre 2020.

Le CT du CROUS d'Amiens s'est tenu ce lundi 09 novembre 2020 à 14h30 en Visio conférence.

Les points essentiels étaient :

- Dispositif des emplois au 1^{er} janvier 2021.

Plutôt qu'un nouveau dispositif des emplois abondé par des nouveaux ETP nécessaires à notre activité, ce dispositif général pour l'année 2021 propose un remaniement interne et ne règle pas les conditions de travail dégradées des personnels de nos UG.

Pour faire face à l'absentéisme la Direction nous propose d'augmenter les ETP destinés à la suppléance ou aux pics d'activité. De 12,18 ETP en 2020 nous passons à 13,75 ETP en 2021 = (+1,57).

Pour le SGEN-CFDT, ces 1,57 ETP sont pris directement dans le dispositif général et sont ponctionnés les postes permanents. Nous avons rappelé à la Direction la fragilité de notre dispositif permanent qui est handicapé par des paramètres connus comme :

- ✓ L'absentéisme
- ✓ Les accidents du travail
- ✓ Les congés de longue maladie
- ✓ Les redéploiements
- ✓ Les rompus de temps Partiel

Ces 1,57 ETP en moins dans le circuit du dispositif permanent ne peuvent qu'accentuer ces phénomènes insurmontables.

La deuxième analyse porte sur les UG elles-mêmes :

Sur les 44 UG présentées, nous avons 19 UG où il y a eu soit des changements de statut soit des changements dans le nombre d'ETP.

6 UG ont gardé leur même dispositif, 8 UG ont diminué leurs ETP pour en fournir à 4 autres en manque de personnels. Nous sommes toujours dans un jeu de vases communicants.

Conclusion :

1. Un dispositif permanent à la baisse
2. Perte d'ETP non négligeable pour 8 UG
3. Des transferts accrus d'ETP d'exécution pour réaliser des tâches administratives qui démontrent bien les besoins dénoncés par la CFDT depuis des années sur ces postes.

Pour toutes ces raisons, la CFDT a voté contre ce nouveau dispositif des emplois pour 2021.

- **Transformations de poste- 1er trimestre 2020/2021**

Nature du poste au 31 août 2020	Localisation	Nature du poste à compter du :	Localisation
Responsable d'approvisionnement (échelle 6- TECH B1)	RU JDP	1er septembre 2020: agent d'approvisionnement polyvalent (échelle 5- ATRF C2)	RU JDP
Agent d'accueil non logé (échelle 4- ATRF C2)	Résidence THIL	1er décembre 2020: agent d'accueil et de veille (échelle 4- ATRF C2)	Résidence universitaire Amiens sud

Le SGEN-CFDT a donné un avis favorable pour le poste d'agent d'accueil du THIL compte tenu de la possibilité de réorganiser le service et les besoins en termes de sécurité la nuit dans nos résidences.

Cependant le SGEN-CFDT n'a pas validé la transformation du poste de responsable d'approvisionnement (B1) en (C2), en effet le SGEN-CFDT estime que de fortes responsabilités subsistent sur ce poste au Jeu de Paume, c'est la raison pour laquelle il a subi une évolution significative ces dernières années.

- Mise en place d'une indemnité compensatrice logement.

Réf : Circulaire CNOUS du 26 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice logement pour les personnels NAS.

Plafonnée à 1800 euros à l'année, ce montant forfaitaire prend en charges les frais comme : l'eau, le gaz, l'électricité des personnels logés par nécessité absolue de service.

- Recrutement d'apprentis 2020/2021.

Des contrats d'apprentissage peuvent être signés au sein de notre établissement. C'est la raison pour laquelle quand il y a une demande, le CROUS n'hésite pas à former des jeunes sur plusieurs années. Pour 2020/2021 un contrat d'apprentissage dans le domaine des ressources humaines a été validé.

- Plan régional de formation.

Le combat pour une amélioration du plan de formation régional paye, en effet le SGEN-CFDT a obtenu des stages de formation dans le domaine de la restauration traditionnelle qui avaient tendance à diminuer. Nos équipes de cuisine vont pouvoir découvrir « la cuisine du monde ». En effet pour le SGEN-CFDT, la formation dans la restauration reste avant tout source de grande motivation.

Aussi, dans le domaine de l'habilitation électrique le SGEN-CFDT a demandé que le contenu de formation délivré par les organismes soit en phase avec le métier exercé et que chaque métier corresponde à un niveau d'habilitation. La Direction entend la remarque de la CFDT et demande qu'une évaluation soit établie en début de stage.

- Questions diverses.

Plusieurs questions diverses ont été abordées par la CFDT dont :

A) La revendication du SGEN-CFDT lors des conseils d'administration et des CT précédents a été entendue : une prime Covid19 sera accordée aux agents n'ayant pas pu l'obtenir sur les critères définis au niveau national. Deux taux seront servis sur la paye du mois de décembre :

1^{er} taux : 330 euros pour les agents entrant dans le plan de continuité d'activité.

2^{ème} taux : 100 euros pour les autres.

a) La révision du règlement intérieur en son titre II (Organisation du travail) a été abordée. En effet sur ce point le SGEN-CFDT a

obtenu l'intégration des éléments de la circulaire du 28 mars 2018 concernant les structures habituelles d'affectation.

Extrait de la circulaire : Chaque agent est affecté à une ou plusieurs « structures habituelles d'affectation » **proches les unes des autres et relevant d'un même site**. Ce point fera l'objet d'un prochain CT pour validation.

b) Action sociale :

Prime de départ à la retraite. Le SGEN-CFDT a demandé que les années effectuées en CDD avec un minimum de 6 mois d'ancienneté soient prises en compte dans le calcul de la prime de départ à la retraite comme le stipule la circulaire CNOUS du 01 décembre 2005.

Pour le SGEN-CFDT Picardie

Vos élus au CT

Raymond, Jessica, Alexandre, Véronique, Abdel.